

### **LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLU(E)S DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES PRÉOCCUPÉE PAR LE DOSSIER DE L'AGENCE DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX**

---

**Montmagny, le 10 juin 2010.** – Les membres du conseil d'administration de la Conférence régionale des élu(e)s (CRÉ) de la Chaudière-Appalaches, qui étaient réunis le 10 juin 2010 en rencontre régulière du conseil d'administration à L'Islet, ont été unanime à demander au premier ministre du Québec, M. Jean Charest, et au ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Yves Bolduc, de procéder, dans les plus brefs délais, à la nomination d'un nouveau président-directeur général de l'Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches.

Cette décision vient ainsi confirmer au premier ministre du Québec et au ministre de la Santé et des Services sociaux l'opposition de la région à tout projet de fusion imminente ou éventuelle entre l'Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches et l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale.

Le CRÉ rappelle que le poste de président-directeur général de l'Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches (ASSSCA) est vacant depuis le mois de décembre 2009 et qu'il est actuellement occupé sur une base intérimaire. De plus, de nombreuses informations témoignent à l'effet que trois options de gouvernance sont en ce moment envisagées par le ministre de la Santé et des Services sociaux quant à l'avenir de l'ASSSCA, soit :

1. La nomination d'un nouveau président-directeur général (PDG) à l'ASSSCA.
2. La désignation de l'actuel président-directeur général de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale pour agir à titre de PDG pour la région de la Chaudière-Appalaches, ce qui résulterait ainsi en la création effective d'une seule entité organisationnelle pour les deux régions administratives.

« Cette option aurait pour conséquence la perte de l'autonomie organisationnelle de l'ASSSCA, créant ainsi un recul significatif pour la région de la Chaudière-Appalaches » a mentionné le président de la CRÉ, M. Maurice Sénécal.

3. La possibilité d'une réorganisation de chacune des agences de la santé à travers le Québec pour en faire l'équivalent d'une direction régionale, sous la responsabilité directe d'un responsable de réseau au Ministère à Québec.

Une décision gouvernementale est attendue dans les prochains jours par rapport à l'une ou l'autre des trois options. Or, la CRÉ est très préoccupée par les options qui sont présentement envisagées par le gouvernement du Québec en matière de gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux. C'est pourquoi elle demande au premier ministre du Québec et au ministre de la Santé et des Services sociaux de maintenir en Chaudière-Appalaches un modèle de gouvernance identifié et spécifique à la région de la Chaudière-Appalaches. Ce modèle de gouvernance permettra, entre autres, le maintien et l'ajout des services, en qualité et en quantité, offerts à la population de la Chaudière-Appalaches.

Notons que les orientations du gouvernement du Québec avaient été annoncées, le 30 mars 2010, par le ministre des Finances du Québec, M. Raymond Bachand, lors de la présentation du Budget 2010-2011. À cette occasion, un document d'orientation intitulé « *Vers un système de santé plus performant et mieux financé* » avait été déposé. Ce document présente une orientation spécifique à la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux qui mise sur une meilleure gouvernance et des structures plus efficaces. Cette orientation comprendrait notamment « *l'élaboration de mécanismes de coordination et le regroupement de structures, s'ils sont mis en œuvre dans une logique de résultats...* »

Aussi à l'instar de la correspondance qui sera transmise au premier ministre du Québec et au ministre de la Santé et des Services sociaux, la CRÉ interpelle l'ensemble des ministres et députés de la région de la Chaudière-Appalaches afin de s'assurer que la position de la Chaudière-Appalaches soit entendue et reflète le consensus régional. La prise de décision du gouvernement du Québec dans ce dossier, doit absolument prendre en considération la réalité de la région de la Chaudière-Appalaches sur le plan des conditions géographiques et démographiques.

### **À propos de la CRÉ**

Rappelons que la CRÉ constitue l'interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec en matière de développement régional en Chaudière-Appalaches. Elle a principalement pour mandat d'encourager le développement régional, de favoriser la concertation des partenaires régionaux et de donner, le cas échéant, des avis au gouvernement.

- 30 -

Source : Sylvie Fortin  
Conseillère en communication  
Courriel : [sfortin@chaudiere-appalaches.qc.ca](mailto:sfortin@chaudiere-appalaches.qc.ca)

Information : Laurent Lampron  
Directeur général  
Tél. : 1.418.248.8488